



POLE REVENDICATIF/ ASSOCIATIF SOCIAL

Compte rendu

Paris, le 23 juillet 2014

Nom du fichier : **ccnalisfa_crendu_140623A**

Total page(s) : 5

5

Réf. : BL/ZD

Objet : Compte rendu commission paritaire nationale de négociation

Commission Paritaire Nationale de Négociation CCN Acteurs du Lien Social et Familial du 27 juin 2014

Représentait la CFDT : Rachid Mezzouj, Bertrand Laisné

Ordre du jour :

- Examen du compte rendu de la CPNN du 3 avril 2014
- Point sur travaux groupe de travail classification
- Validation plan d'actions CEP
- Temps partiel : état des lieux préparatoires à la négociation du nouvel accord
- Régime de prévoyance et complémentaire santé
- Egalité femmes/hommes
- Questions diverses

1- Examen du compte rendu de la CPNN du 3 avril 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Point sur travaux groupe de travail classification

Le groupe de travail paritaire s'est réuni pour la seconde fois le 26 juin 2014. Les travaux ont continué sur la construction du lexique, de longs débats autour de la définition du terme « compétences » et sur l'articulation fiches métiers et fiches de poste.

Concernant le terme « compétences », point d'achoppement entre la CFDT et le SNAECOSO sur la notion de « savoir-être » et de son intégration dans la définition. Pour la CFDT, le « savoir-être » est de fait inclus dans le « savoir-faire », il n'est pas nécessaire de le préciser.

Au risque de mettre un focus sur ce point qui peut être très subjectif. Pour la CFDT, il ne peut être fait référence qu'à des critères objectifs.



SANTÉ
SOCIAUX

La CFDT interroge donc les employeurs sur leur définition du « savoir-être », rapidement chacun y va de sa propre définition.... Malgré de longs débats, aucun consensus n'est vraiment trouvé. Le SNAECSO tentera de faire une nouvelle proposition de définition, en tenant compte des différents points de vue.

Concernant la rédaction du lexique, la CFDT estime qu'il comporte les éléments indispensables à la compréhension de tous. Pour elle, il n'est pas nécessaire d'alourdir le texte. Il est donc convenu de suspendre la construction du lexique, le SNAECSO en proposera une rédaction.

Pour la suite des travaux, la CFDT propose une méthode de travail : à savoir dans un premier temps lister tous les emplois et métiers existant dans les structures appliquant la CCN. Une fois cet inventaire fait, il sera nécessaire de regrouper tous ces métiers et emplois au sein des « emplois repères » existant et vérifier la pertinence de ces derniers.

Après discussion, la méthode proposée par la CFDT est acceptée, il est convenu que pour le prochain groupe de travail paritaire, chacun élabore son inventaire des métiers.

Prochain groupe de travail : le 24 septembre 2014.

3- Validation plan d'actions CEP

Courant 2013, s'est déroulé un Contrat d'Etudes Prospectives (CEP) ayant pour objectif : « Analyse des emplois et des fonctions de la branche ALISFA, en vue de mettre en place une politique emploi-formation adaptée ».

Cette étude a été confiée au Cabinet Ambroise Bouteille par un Comité de Pilotage composé de la DGEFP, de l'OPCA et des partenaires sociaux de la Branche.

Début juillet 2013, le Cabinet Bouteille a présenté et remis son rapport. Après validation par la Branche, il a été décidé de mandater un nouveau comité de pilotage composé de membres de la Commission Paritaire Nationale de Négociation (CPNN) et de la Commission Paritaire Nationale Emplois Formations (CPNEF). Le mandat était, à partir de l'étude CEP, de « proposer une politique de Branche, en élaborant des orientations et en rédigeant un plan d'actions ».

Après 8 mois de travaux, le COPIL propose à validation les différents axes :

- 1-** Sensibiliser les entreprises associatives de la Branche sur la nécessité de dépasser leurs craintes à s'adapter aux réalités socio-économiques.
- 2-** Renforcer la fonction de veille de la Branche, et outiller les entreprises associatives pour faire face aux nouveaux enjeux.
- 3-** Soutenir les entreprises associatives dans la mise en œuvre d'une pratique optimisée de la Gestion de Ressources Humaines.
- 4-** Accompagner les salariés (et notamment les directeurs, animateurs, chargés d'accueil et auxiliaire petite enfance), dans l'accroissement des compétences ; et les administrateurs dans l'évolution de leur mission (point rajouté par les employeurs).

Pour décliner ces axes de travail, le COPIL propose trois actions :

- Nécessité de travailler en partenariat avec les fédérations (centres sociaux et petite enfance) pour les axes 1 et 2. Les premières rencontres sont prévues dès septembre 2014)
- Renforcer la fonction de veille de la branche (axe 2) – en lien avec l'observatoire de la Branche ; redéfinition de ses missions (2015).
- Outiller les structures pour faire face aux nouveaux enjeux (axes 2 et 3) : état des lieux des outils existants, création de nouveaux outils.... (2015).

Concernant l'axe 4, tout comme les missions de l'observatoire, il sera mis en œuvre via la renégociation de l'accord formation professionnelle.

La CPNN valide les axes de travail et plan d'actions. Tout au long de cette démarche, la CFDT a participé activement aux différents COPIL qui ont permis d'aboutir à cette seconde étape. Reste maintenant à concrétiser ce plan d'actions pour l'avenir de cette branche et pour ses salariés.

4- Temps partiel : état des lieux préparatoire à la négociation du nouvel accord

L'accord « *durée et aménagement du temps de travail et dispositifs relatifs à la sécurisation de l'emploi* » a été étendu le 16 avril 2014 (JO du 25-04-14).

Les dispositifs relatifs au temps partiel sont effectifs pour une durée de 12 mois (à compter de la date d'extension), un nouvel accord devra donc être trouvé au plus tard pour le 25 avril 2015.

Il a donc été convenu de la nécessité de faire un état des lieux, via une enquête sur la mise en place des dispositifs de cet accord, au sein des structures de la Branche.

L'observatoire présente aux membres de la CPNN le questionnaire de l'enquête.

Après plusieurs amendements, le questionnaire est validé. Il sera à disposition des entreprises mi-septembre avec une « Dead line » fin octobre 2014.

Cette enquête devra permettre dès fin 2014, d'ouvrir des négociations, afin d'adapter voir modifier les dispositifs relatifs aux temps partiels dans les entreprises.

5- Régime de prévoyance et complémentaire santé

Lors de la commission prévoyance du 19 juin dernier, **le SNAECSO a annoncé officiellement qu'il souhaitait suspendre tous les travaux concernant la mise en place d'un régime complémentaire santé au niveau de la branche.**

Le SNAECSO ne souhaite pas prendre le risque de non extension de l'accord, aux motifs de ne pas avoir suivi les règles (non officielles à ce jour par absence de décret) relatives aux appels à concurrence.

Il préfère donc attendre la parution des décrets et reprendre toute la procédure.

La CFDT rappelle que les partenaires sociaux pouvaient courir ce risque potentiel au regard de l'avancée des travaux, car à ce jour le décret n'est toujours pas sorti... et qu'il aurait été bon d'aller jusqu'au bout de la démarche.

La CFDT interroge les employeurs sur leur volonté d'aboutir ou non à un accord, compte tenu de leur position. Le SNAECSO confirme qu'il souhaite conclure un accord et que leur position n'est qu'un simple report....

Bref, la CFDT demande donc qu'il s'engage dès à présent dans la négociation de l'accord, que le nouvel appel à concurrence ne devra se faire qu'après parution des décrets les cadrant, et enfin nécessité de refaire un cahier des charges des plus pointus.

Accord du SNAECSO sur ces trois points ; le 10 juillet prochain la commission paritaire prévoyance travaillera sur l'accord sur la forme dans un premier temps et ensuite sur le fond.

Présentation des comptes de résultat du régime de prévoyance par le cabinet d'Actuaire conseil (mandaté par les partenaires sociaux) : 56 651 salariés couverts.

Pour 2013, le régime affiche à nouveau un déficit de 2,7 Millions € ; avec un P/C pour l'ensemble des garanties de 125 % - Le P/C, pour simplifier, est le rapport entre cotisations perçues et prestations versées, pour un régime en bonne santé ou équilibré, il doit être inférieur ou égal à 100 -

- Indemnités journalières (arrêts maladie de longue durée) : 501 arrêts en 2013 d'une durée moyenne de 235 jours (+ de 7 mois). L'âge moyen des salariés en arrêt longue durée est 43 ans. P/C de 185 %
- Invalidité : 283 salariés en invalidité en 2013 d'une moyenne d'âge de 49 ans. La durée de passage en invalidité se déroule en moyenne au bout d'un 1 an et demi. P/C de 188 %.
Le cabinet conseil alerte les membres de la commission sur 53 dossiers qui n'auraient pas été provisionnés ou mal provisionnés... ce qui a engendré un surcoût pour cette année. La commission mandate le cabinet conseil pour chercher les causes de tout cela.
- Décès : 26 salariés sont décédés, l'âge moyen de ces personnes est de 48 ans. P/C de 59 %.

Outre la nécessité de revoir, certains dispositifs techniques et comptables du régime de prévoyance, la CFDT demande que l'on puisse analyser toutes ces données démographiques et statistiques, dans l'objectif de travailler sur des actions de prévention en direction des salariés.

Il est donc demandé à l'opérateur d'extraire de certains dossiers (200 tout risque confondu), des données concernant le type de structure (centre social ; EAJE), la catégorie socio-professionnelle du salarié et l'emploi repère. L'objectif est de mieux cibler les actions de prévention, de formation dans le cadre du plan d'actions « Santé au travail ». Accord des services techniques de CHORUM.

6- Egalité femmes/hommes

Ce point est régulièrement à l'ordre du jour, mais jamais abordé sur le fond. Le SNAECSO estime que dans une Branche exclusivement féminine cette question est moins prégnante.



Il s'avère toutefois que certaines données, des différents rapports de Branche, démontrent par exemple que les postes à responsabilités sont pourvus à grand majorité par des hommes...

La réflexion est donc lancée, il est prévu pour la prochaine CPNN de retravailler sur un article du préambule de la CCN sur cette thématique. La CFDT souhaite que ne soit pas seulement fait référence à l'égalité femmes/hommes, mais aussi à la lutte contre toute forme de discrimination.

7- Questions diverses

La CFDT, à nouveau, interpelle le SNAECSO sur le dossier dialogue social et particulièrement la mise en place d'élections professionnelles au niveau de la Branche.

À ce jour, les services de la Direction Générale du Travail n'ont toujours pas répondu aux questions malgré les différentes relances.

La CFDT propose donc que soit validée, ce jour, une demande officielle des partenaires sociaux pour saisir un cabinet d'avocats spécialisés, afin de faire une étude juridique sur les points de blocage.

Accord de tous les membres de la Commission. Les frais inhérents à cette saisine seront pris sur le budget de l'association de gestion du paritarisme.

Prochaine CPNN le 25 septembre 2014.

Les négociateurs.